

Revue africaine des Humanités



Revue Pluridisciplinaire du Département de Sociologie

ISSN : 2756-7680

© Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
Université Joseph KI-ZERBO



Volume 1 N° 003 - Décembre 2025

Administration

Directeur de publication
Alexis Clotaire Némoiby BASSOLÉ
Maître de conférences

Directeur adjoint de publication
Zakaria SORÉ, Maître de conférences

Secrétariat de rédaction

Dr Abdoulaye SAWADOGO
Dr George ROUAMBA
Dr Paul-Marie MOYENGA
Dr Miyemba LOMPO
Dr Adama TRAORÉ

Contacts

03 BP 7021 Ouagadougou 03 (BurkinaFaso)
Email : rah@ujkz.bf
Tél. : (+226) 70 21 27 18/78 840 523

Éditeur

Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)

Comité scientifique

André Kamba SOUBEIGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Alkassoum MAÏGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Augustin PALÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Gabin KORBEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Ramané KABORÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Fernand BATIONO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Patrice TOÉ, Professeur Titulaire, Université Nazi Boni, Ludovic O. KIBORA, Directeur de Recherches, Institut des Sciences des Sociétés, Lassane YAMEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Jacques NANEMA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Aymar Nyenzenzi BISOKA, Professeur, Université de Mons, Issaka MANDÉ, Professeur, Université du Québec A Montréal, Magloire SOMÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo. Mahamadou DIARRA, Professeur Titulaire, Université Norbert Zongo, Relwendé SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Hamidou SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Patrice Réluendé ZIDOUEMBA, Maître de conférences Agrégé, Université Nazi Boni, Aly TANDIAN, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Pam ZAHONOGO, Professeur Titulaire, Université Thomas Sankara, Didier ZOUNGRANA, Maître de Conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Maître de conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Oumarou ZALLÉ, Université Norbert Zongo, Driss EL GHAZOUANI, Professeur, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Mohammed V de Rabat/Maroc, K. Jessie LUNA, Associate Professor, Sociologie de l'environnement, Université d'État du Colorado - CSU.

Comité de lecture

Alexis Clotaire BASSOLÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zakaria SORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Seindira MAGNINI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Évariste BAMBARA, Philosophie, Université Joseph Ki-Zerbo, Issouf BINATÉ, Histoire des religions, Université Alassane Ouattara, Abdoul Karim SAÏDOU, Science politique, Université Thomas Sankara, Gérard Martial AMOUGOU, Science politique, Université Yaoundé II, Sara NDIAYE, Sociologie, Université Gaston Berger, Martin AMALAMAN, Sociologie, Université Peleforo Gon Coulibaly, Muriel CÔTE, Géographie, Université de Lund, Heidi BOLSEN, Littérature française, Université de Roskilde, Sylvie CAPITANT, Sociologie, Université Paris I Sorbonne, Sita ZOUGOURI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Désiré Bonfica SOMÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Alexis KABORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Bouraïman ZONGO, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Paul-Marie MOYENGA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, George ROUAMBA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Taladi Narcisse YONLI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Habibou FOFANA, Sociologie du droit, Université Thomas Sankara, Raphaël OURA, Géographie, Université Alassane Ouattara, Paulin Rodrigue BONANÉ, Philosophie, Institut des Sciences des Sociétés, Marcel BAGARÉ, Communication, École Normale Supérieure, Fatou Ghislaine SANOU, Lettres Modernes, Université Joseph Ki-Zerbo, Cyriaque PARÉ, Communication, Institut des Sciences des Sociétés, Tionyélé FAYAMA, Sociologie de l'innovation, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Any Flore MBIA, Psychologie, Université de Maroua, Ely Brema DICKO, Anthropologie, Université des Sciences Humaines de Bamako, Tamégnon YAOU, Sciences de l'éducation, Université de Kara, Madeleine WAYACK-PAMBÉ, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zacharia TIEMTORÉ, Sciences de l'éducation, École Normale Supérieure, Mamadou Bassirou TANGARA, Économie et développement, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako, Didier ZOUNGRANA, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Saïdou OUEDRAOGO, Sciences de Gestion, Université Thomas Sankara, Yissou Fidèle BACYÉ, Sociologie du développement, Université Thomas Sankara, P Salfo OUEDRAOGO, Sociologie du développement, Université Joseph Ki-Zerbo, Yacouba TENGUERI, Sociologie du genre, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Désiré POUDIOUGOU, Sciences de l'éducation, Institut des Sciences des Sociétés, Amado KABORÉ, Histoire, Institut des Sciences des Sociétés, Kadidiatou KADIO, Institut de Recherche en Sciences de la Santé, Salif KIENDREBEOGO, Histoire, Université Norbert Zongo, Oumarou ZALLÉ, Économie des institutions, Université Norbert Zongo, Dramane BOLY, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Roch Modeste MILLOGO, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Béli Mathieu DAILA, Sociolinguistique, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oboussa SOUGUE, Sémiotique, Université Nazi Boni, Hamidou SANOU, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oumar SANGARE, Sociologie, Université de Laval, Canada, Genesquin Guibert LEGALA KEUDEM, Economie, Université Nazi Boni, Awa OUEDRAOGO/YAMBA, Anthropologie de la santé, Université Nazi Boni.

Éditorial

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une revue internationale de sciences sociales à comité de lecture du Département de Sociologie de l'Université Joseph Ki-Zerbo. Elle publie deux numéros par an aux Presses universitaires de Ouagadougou. Elle publie des articles des disciplines relevant des humanités (Sociologie, anthropologie, Géographie, Histoire, Éducation, Philosophie, Psychologie, Politique, Économique, Droit, Linguistique, Communication).

C'est une revue internationale à caractère pluridisciplinaire dont le siège social est à Ouagadougou. Les textes publiés par la revue proviennent d'horizons divers qui composent le vaste champ des disciplines issues des sciences humaines et sociales, des sciences juridiques et politiques, des sciences économiques et tout autre champ disciplinaire.

La revue promeut et soutient la réflexion et la compréhension des dynamiques autour des questions de l'humanité. Elle encourage la production de textes de synthèse, de réflexions d'ordre théorique axées sur des études portant sur les thèmes liés aux défis des sociétés ; de travaux restituant la problématique des politiques publiques, des exigences économiques et organisationnelles, des réalités culturelles et des questions de tous ordres que pourrait soulever notre existence ; des apports de type herméneutique interprétant, dans un sens pluridisciplinaire, les innovations de l'intelligence artificielle et son impact sur la vie humaine ; des critiques de portée éthique e/out idéologique des transformations sociales et humaines marquées par les innovations et les expérimentations dans nos sociétés contemporaines ; des articles synthétisant ou établissant l'état des connaissances, retracant l'évolution de la pensée autour des notions de valeurs humaines, ou orientant les enjeux de ce rapport vers de nouveaux horizons ; des actes de colloques aux thématiques autres peuvent être publiés par la Revue.

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une tribune pour les chercheurs, les enseignants, les praticiens et pour les étudiants qui s'intéressent aux nouveaux phénomènes que suscitent les évolutions technologiques et leur rapport à l'humanité. Ce premier numéro est riche de dix contributions qui analysent les préoccupations de l'humanité dans la modernité.

Alexis Clotaire Némoiby BASSOLÉ

Sommaire

BILBAALGO OU BALÔNGÈ, LE QUARTIER DE BALEM NAABA : MEMOIRE ET IDENTITE D'UN QUARTIER DE WAOGDGO LASSINA SIMPORE	7
TELEPHONIE MOBILE ET TRANSFERTS DE FONDS : UN VECTEUR DE RENFORCEMENT DES DYNAMIQUES TRANSLOCALES POUR LES EMIGRES BURKINABÈ EN CÔTE D'IVOIRE BAKARY OUATTARA, MOUOBOUM MARC MEDA ET TAPSOBA TEBKIETA ALEXANDRA.....	25
REDUCTION DE LA FECONDITE DES ADOLESCENTES DE 1993 A 2021 AU BURKINA FASO : LES PRINCIPAUX FACTEURS EXPLICATIFS ET MECANISMES DE CHANGEMENT DOUBA NABIE, ISSIAKA DABONE ET ROCH MODESTE MILLOGO	39
ADOPTION A GRANDE ECHELLE DU MARAICHAGE BIOLOGIQUE CERTIFIE BIOSPG DANS LES COMMUNES DU GRAND OUAGA AU BURKINA FASO NESSAN BAMISSA BARRO, PAUL ILBOUDO ET RAMANE KABORE	57
AIRES PROTEGEES ET DEVELOPPEMENT LOCAL : QUAND LE PARC NATIONAL DU MONT SANGBE DEVIENT UN FARDEAU POUR LES RIVERAINS KASSIKAN GEOFFROY ULRICH NIANZOU ET ADON SIMON AFFESSI.....	81
LA SURVENANCE DU VIOLE DANS LA COMMUNE D'ABOMEY- CALAVI: ACTEURS, LOGIQUES ET VECU DES VICTIMES CLAUDINE AFIAVI PRUDENCIO.....	97
PENSER ET PANER LE MYSTERE DU MAL AVEC GABRIEL MARCEL CALIXTE KABORÉ.....	117
FONCTIONS ET ENJEUX CULTUELS DU PARC URBAIN BANGR- WEOOGO DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) ALEXIS KABORÉ	133
ETHNOGRAPHIER L'ACCES AUX PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL) : GENRE, TENURE ET NEGOCIATION DES DROITS AU BURKINA FASO SITA ZOUGOURI, MAWA KARAMBIRI, MICHAEL P.B. BALINGA ET MATURIN ZIDA	155
ORGANISATIONS PAYSANNES DU BURKINA FASO : UNE CONSTRUCTION SOCIALE DE LA GOUVERNANCE INCLUSIVE DANS LA VILLE DE BOBO-DIOULASSO YMBA AWA OUEDRAOGO.....	199

Adoption à grande échelle du maraîchage biologique certifié BioSPG dans les communes du Grand Ouaga au Burkina Faso

Néssan BAMISSA BARRO

Attaché de recherche

Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies
(IRSAT)/CNRST/BURKINA FASO
bamisb68@gmail.com

Paul ILBOUDO

Assistant

Centre Universitaire de Dori, Université Thomas
SANKARA/BURKINA FASO
iboudopaul89@gmail.com

Ramané KABORE

Professeur titulaire

Université Joseph KI-ZERBO/BURKINA FASO
ramaneka@hotmail.com

Résumé

Au Burkina Faso, la pratique de l'agriculture biologique et particulièrement du maraîchage biologique certifié prend de plus en plus de l'ampleur. Elle se présente comme une alternative viable face aux externalités négatives de l'agriculture conventionnelle. Cependant, la mise à l'échelle du maraîchage biologique reste confrontée à d'énormes difficultés malgré quelques efforts visant à promouvoir ce modèle agricole. La présente étude vise à identifier les principales contraintes que rencontrent les maraîchers certifiés BioSPG dans l'exercice de la production biologique. Grâce à une méthode d'analyse mixte alliant approches quantitative et qualitative, des données ont été collectées auprès des maraîchers ayant la certification BioSPG et des personnes-ressources. L'étude révèle que malgré des efforts consentis par les ONG et associations pour assurer une mise à l'échelle de la pratique du maraîchage biologique au Burkina Faso, les producteurs demeurent confrontés à des contraintes internes liées essentiellement au coût de la certification, à l'instabilité de la main-d'œuvre, à la crise sécuritaire, à la faiblesse des subventions accordées aux producteurs biologiques, à l'insécurité foncière, à la qualité des bio intrants, au faible engagement de l'Etat et les croyances qui attribuent la consommation des produits biologiques aux personnes nanties. L'étude fait ressortir également des contraintes externes liées à la certification et à l'homologation des bio intrants et à l'influence des firmes internationales.

Mots-clés : Burkina Faso, maraîchage biologique, Certification BioSPG, Contraintes.

Abstract

In Burkina Faso, the practice of organic farming, particularly certified organic vegetable production, is gaining increasing momentum. It presents itself as a viable alternative to the negative externalities of conventional agriculture. However, the scaling up of organic vegetable farming continues to face significant challenges despite some efforts to promote this agricultural model. The present study aims to identify the main constraints encountered by BioSPG-certified vegetable growers in the practice of organic production. Using a mixed-method approach that combines quantitative and qualitative analyses, data were collected from BioSPG-certified farmers and key informants. The study reveals that, despite efforts made by NGOs and associations to ensure the expansion of organic vegetable farming in Burkina Faso, producers remain confronted with internal constraints mainly related to the cost of certification, labor instability, the security crisis, limited subsidies granted to organic producers, land tenure insecurity, the quality of organic inputs, weak government commitment, and prevailing beliefs that associate the consumption of organic products with wealthy individuals. The study also highlights external constraints linked to certification and the approval of organic inputs, as well as the influence of international firms.

Keywords: Burkina Faso, organic market gardening, BioSPG certification, constraints

Introduction

Depuis les indépendances, les modes de production agricoles en Afrique ont connu de fortes mutations. Aujourd’hui, ces évolutions se traduisent par une orientation plus accrue vers les modes de production plus productivistes. Depuis les années 1960, l’agriculture burkinabè est fondée sur l’intensification (utilisation des engrains minéraux, des produits phytosanitaires) et l’utilisation de variétés à haut rendement issues de sélection et amélioration variétales. Cela s’est traduit depuis 2008 avec les politiques d’intensification agricole par la subvention des intrants chimiques (engrais minéraux, pesticides chimiques), la production et la distribution de semences améliorées.

Les modes de production maraîchers n’échappent pas à cette tendance productiviste. Ils se caractérisent par une utilisation accrue et non maîtrisée des intrants chimiques. Pour F. OUEDRAOGO (2016, p. 28), le manque de connaissances, tant sur les principes de la fertilisation et de la protection phytosanitaire que sur la qualité des produits utilisés, conduit souvent les producteurs à surdoser les intrants. Il résulte de cet usage massif des intrants chimiques, une pollution résiduelle du sol, des eaux, des plantes et des produits alimentaires. Cela constitue un risque sanitaire pour les consommateurs à l’instar des nuisances directes auxquelles sont directement exposés les maraîchers, du fait de la manipulation de ces produits. D. Ndoninga (1997, p. 11), évoque des risques d’intoxication pour le producteur, le consommateur et des risques de pollution

environnementale. Il souligne aussi le risque de perte de la biodiversité, car si les intrants chimiques, principalement les pesticides sont dangereux sur le plan sanitaire pour l'homme, ils le sont aussi pour les animaux, les abeilles, les poissons, etc.

Pour le MAAH (2017, p. 52), l'utilisation des intrants chimiques peut entraîner des risques de dégradation continue des terres. Selon la situation de référence sur la dégradation des terres, environ 31 % du territoire du Burkina Faso est touché par la dégradation. Le rapport fait également ressortir que 6 498 610 hectares sont fortement dégradés soit 24 % de la superficie du Burkina Faso et doivent faire l'objet de récupération et de restauration.

Face à ces externalités négatives, des ONG tentent de promouvoir une agriculture biologique excluant totalement l'utilisation des intrants chimiques et particulièrement le maraîchage biologique certifié BioSPG se présente comme une alternative. Les apports de l'agriculture biologique au processus de transition agroécologique sont nombreux : meilleure protection des ressources naturelles, environnement plus résilient, moindres risques pour la santé des producteurs et des consommateurs, amélioration de la résilience des systèmes agricoles, accroissement de la productivité agricole même si les rendements sont en moyenne inférieurs à ceux de l'agriculture conventionnelle, source d'emploi des jeunes dans les zones rurales, diversité agricole accrue et valorisée, opportunités d'exportation (De H. De Bon et al., 2018, p. 26).

Cependant, cette transition vers les modes de production biologiques certifiés peine à avoir une amorce conséquente. Au Burkina Faso, le modèle agricole déployé et organisé durant des années a créé une dépendance des producteurs aux intrants chimiques. La part de la superficie agricole utile consacrée à l'agriculture biologique est marginale. Le ROPPA (2021, p.11) souligne que l'agriculture biologique reste marginale au Burkina et en Afrique de l'ouest. Les superficies cultivées et certifiées bio sont peu développées soit 0,1 % au Sénégal, 0,5 % au Bénin et au Burkina et 1 % au Togo. Au regard de cette réalité, il nous est apparu nécessaire de chercher à comprendre les contraintes que rencontrent les producteurs biologiques. L'objectif de cette recherche est d'identifier les contraintes liées à la mise à l'échelle de la pratique du maraîchage biologique certifié BioSPG dans les communes du Grand Ouaga.

Considération théorique

La promotion de la pratique du maraîchage biologique certifié BioSPG en tant qu'innovation vise un changement technique et de comportements chez les maraîchers. Cette promotion soulève deux problématiques majeures : celle de l'acceptabilité des innovations et pratiques agricoles durables promues et celle de l'analyse des effets directs liés à l'adoption de ces innovations et pratiques agricoles durables. De plus en plus les recherches s'intéressent aux phénomènes d'adoption des innovations comme des construits sociaux et à l'étude de leur appropriation du point de vue des utilisateurs (S.C. Assogba, 2014, p. 85). Dans le cadre de cette recherche, nous avons fait recours aux théories diffusionnistes et d'appropriation des innovations. Le succès de la diffusion d'une innovation répond à quatre facteurs essentiels que sont : les

caractéristiques, les stratégies de communication mises en place, le temps et l'environnement dans lequel l'innovation est promue (E.M. Rogers, 1995, p. 28). Dans ce modèle diffusionniste, E.M. Rogers (1995, p. 28) distingue cinq phases dans l'adoption d'une innovation qui est promue au sein d'une société. Il s'agit de la connaissance de l'objet, de sa pertinence (avantages et effets relatifs), de la décision de l'adopter, de l'expérimentation et de la confirmation de la décision d'adoption. L'approche d'appropriation de l'innovation quant à elle (F. Millerand, 1999, p. 42) considère l'utilisateur de l'innovation comme un acteur. L'approche de l'appropriation cherche à analyser les motivations des pratiques que l'acteur développe à partir de l'innovation de départ et la manière dont l'acteur se positionne par rapport à cette dernière. L'approche diffusionniste des innovations s'attache à constater et expliquer les disparités en différenciant des profils d'usagers. À la différence, l'approche de l'appropriation met en évidence la disparité des usages et des usagers en montrant la construction sociale de l'usage, notamment à travers les significations qu'il revêt pour l'usager (F. Millerand, 1999, p. 43). F. Millerand (1999, p. 43) distingue deux formes d'appropriation des innovations : l'écart entre les usages prescrits et les usages effectifs et les significations d'usages qui englobent les constructions identitaires, le continuum des pratiques, la socialisation des techniques et l'imaginaire technique et le rôle des représentations.

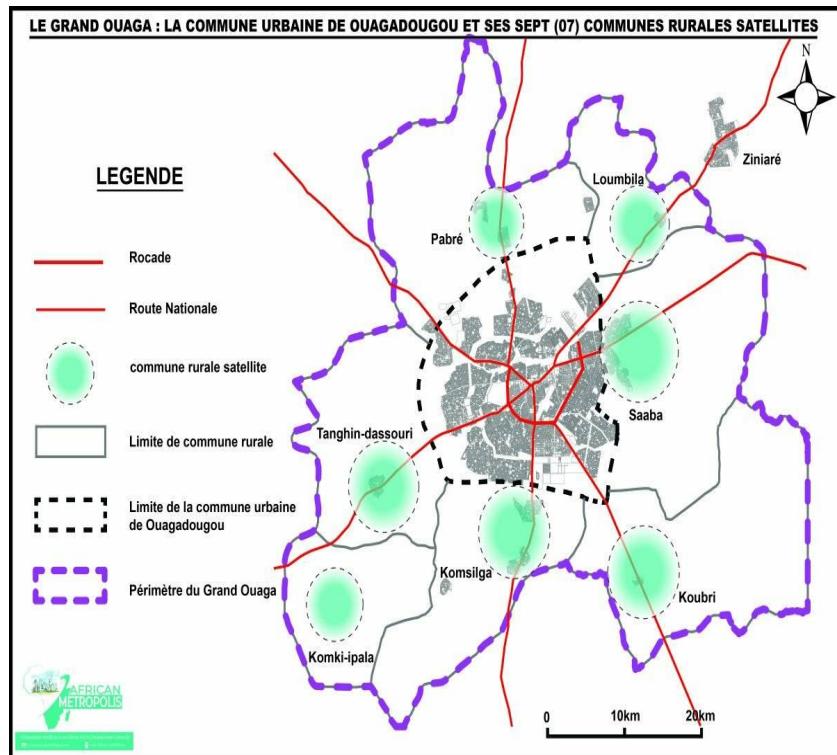
En rapport avec notre sujet de recherche, les producteurs biologiques ne se réduisent pas à des usages passifs des innovations et technologies de production biologique que leur proposent les promoteurs de l'agriculture biologique. Les biofertilisants et les biopesticides qu'on leur propose, font le plus souvent l'objet de remodelage ou d'ajout, mais toujours avec le même esprit de respect de l'environnement, de la santé humaine et animale et des équilibres écologiques. Ce qui met en exergue un certain esprit de créativité des producteurs biologiques, laquelle créativité peut être suscitée par la contribution du BioSPG.

1. Approche méthodologique

1.1. Milieu d'étude

La présente recherche s'est déroulée dans les communes du grand Ouaga dans le centre du Burkina Faso regroupant la commune urbaine de Ouagadougou et sept (7) autres communes rurales satellites qui sont : Komki Ipala, Komsilga, Koubri, Loumbila, Pabré, Saaba, et Tanghin-Dassouri. L'espace est limité au Nord et à l'Est par la région du Plateau central, au sud par la région du Centre Sud, à l'Ouest par le Centre Ouest. Sa pluviométrie varie entre 700 et 1000 mm par an. L'espace regorge d'un réseau hydrographique dense offrant des possibilités de pratiques maraîchères. Son climat est de type soudano-sahélien. Le choix de ce milieu d'étude se justifie par une présence massive des producteurs certifiés BioSPG qui s'adonnent à la pratique du maraîchage biologique en vue de ravitailler la capitale en produits biologiques de plus en plus sollicités par les populations urbaines et péri urbaines.

Figure 1 : carte de la zone d'étude : les communes du grand Ouaga



1.2. Population d'enquête et échantillonnage

La population d'enquête est constituée essentiellement de maraîchers certifiés BioSPG ayant une expérience d'au moins trois ans dans la pratique du maraîchage biologique dans les communes du grand Ouaga. L'expérience de trois ans a été retenue afin de mieux cerner les dynamiques liées à la pratique du maraîchage biologique certifié. L'échantillon retenu est de 102 maraîchers et maraîchères certifiés BioSPG provenant des huit communes du grand Ouaga. Cet échantillon a été choisi en se basant sur la table d'estimation d'un échantillon proposé par Norma M. Gilbert (1978). Cette table qui offre 5 % de niveau de précision et 95 % de niveau de confiance, est basée sur la formule statistique suivante : $n = \lceil [tp]^2 \times p(1-p) \times N \rceil / [tp]^2 \times p(1-p) + (N-1) \times y^2$. Avec : n = taille de l'échantillon ; N = taille de la population cible ; P = proportion attendue d'une réponse ou proportion réelle, fixée à 0,5 par défaut ; tp = intervalle de confiance de l'échantillonnage (donné) ; y = marge d'erreur de l'échantillonnage (donnée). De 95 %, ce qui correspond à tp = 1,96 et y = 5 %. Des personnes de ressources ont également été consultées. Sur la base de la technique de choix raisonné, 18 personnes de ressources issues des structures étatiques, des ONG et associations travaillant dans les domaines de l'agroécologie et de l'agriculture biologique ont été enquêtées.

1.3. Technique de collecte et d'analyse des données

Dans le cadre de cette recherche, nous avons opté pour une approche mixte alliant méthodes quantitatives et qualitatives. Une telle approche a l'avantage de permettre la collecte et l'analyse des données quantitatives et qualitatives à une certaine étape du processus de recherche en vue de mieux comprendre le problème de la recherche. Les données quantitatives ont été collectées à l'aide d'un questionnaire ; ce questionnaire aborde principalement la question liée aux contraintes que les maraîchers certifiés BioSPG rencontrent dans la production biologique dans les communes du grand Ouaga. Les données ont été complétées par des enquêtes par des entretiens semi-directifs auprès des personnes-ressources.

Les données d'enquête par questionnaire ont été transposées dans le logiciel Excel. Elles ont ensuite fait l'objet d'analyse descriptive et multivariée à travers les logiciels SPSS et Excel. Les données des entretiens ont été transcris en nous servant des logiciels de transcription F4 et Good Tape. Ces données issues des entretiens semi-directifs ont fait l'objet d'analyse de contenu.

2. Résultats et discussions

Les recherches menées ont permis d'explorer plusieurs obstacles que les producteurs maraîchers certifiés BioSPG rencontrent dans leurs activités de production biologique. Cette situation freine la mise à l'échelle de ce modèle de production agricole durable.

2.1. Résultats

Les communes du grand Ouaga sont depuis 2015 sous l'égide du CNABio, la zone par excellence de la pratique du maraîchage biologique certifié BioSPG. La contribution de ce mode de production dans la durabilité des exploitations maraîchères en particulier et au développement durable en général ne fait d'aucun doute. Après plusieurs années de mise en œuvre de la pratique du maraîchage biologique, les producteurs certifiés sont unanimes sur le fait que ce modèle agricole est une réponse adéquate aux conséquences sociales, écologiques et sanitaires du maraîchage conventionnel. Pour ces maraîchers, la production biologique demeure à ce jour avec l'agroécologie les seules alternatives crédibles aux modèles agro-chimiques pour atteindre l'objectif de développement durable au Burkina Faso. Cependant, malgré cette reconnaissance de la part des producteurs certifiés et autres acteurs de l'agriculture biologique, ils ne perdent pas de vue les nombreux défis sociologiques auxquels ils font régulièrement face dans la production biologique. Il existe de nombreux obstacles au développement de l'agriculture biologique et qui menacent son déploiement rapide. Pour les producteurs biologiques, les contraintes sont de deux ordres : les contraintes internes et les contraintes externes.

2.1.1. Contraintes internes

La pratique du maraîchage biologique dans les communes du grand Ouaga comporte de nombreuses contraintes internes inhérentes à l'activité : l'importance de la charge de travail, l'instabilité de la main-d'œuvre, le coût de la certification, la crise sécuritaire, l'insécurité foncière, la faiblesse des subventions étatiques, la question du financement de l'agriculture biologique, le faible engagement de l'Etat, la qualité des bio intrants et les croyances sur les produits bio, etc.

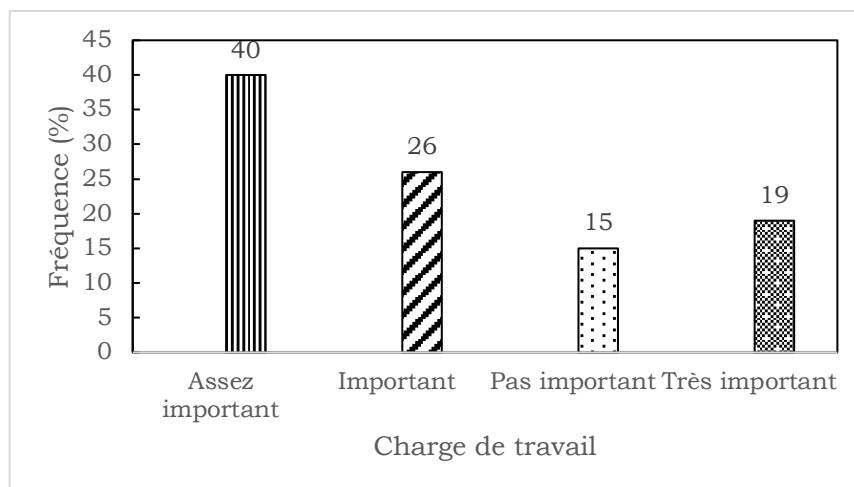
✓ Importance de la charge de travail

Les résultats révèlent que la charge de travail augmente dans le cadre de la production biologique. Certaines opérations culturales nécessitent d'être mécanisées afin d'alléger cette charge de travail. En effet, 40 % des maraîchers trouvent la charge de travail assez importante, 26 % trouvent cette charge importante et 19 % très importante. Cependant, 15 % des maraîchers biologiques trouvent cette charge de travail non importante. En rapport avec la charge de travail SS (Femme, 52 ans, productrice) certifiée BioSPG soulignait :

La charge de travail est telle que tu es obligé de te surpasser et de faire beaucoup de choses à la fois. À la limite, si tu n'as pas une main-d'œuvre familiale assez importante, tu es obligé de faire appel à la main-d'œuvre salariale. Ce qui induit certains coûts complémentaires vu que nous avions abandonné l'utilisation des intrants chimiques. Certains pays ont réussi à mécaniser certaines opérations culturales par rapport à nous ou tout est essentiellement manuel.

En comparaison à la production conventionnelle, la production biologique est plus intense en travail et plus diversifiée. L'agriculture biologique engendre une réorganisation des tâches qui se traduit par un accroissement de la charge de travail. Elle nécessite une mécanisation à petite échelle de certaines opérations dans la production biologique, principalement les opérations de compostage et de réalisation de certaines pratiques agroécologiques telles que le zaï.

Figure 2 : Avis des maraîchers sur la charge de travail en maraîchage biologique



✓ Instabilité de la main-d'œuvre

Le maraîchage biologique est très exigeant en travail par rapport à l'agriculture conventionnelle qui tend à réduire les besoins en main-d'œuvre. Le problème n'est pas tant de mobiliser la main-d'œuvre salariale que de la stabiliser. L'instabilité de cette main-d'œuvre met les producteurs biologiques dans une logique de perpétuel recommencement. Ce producteur certifié MS (Homme, 45 ans) dépeint cette difficulté dans ce témoignage :

Une des difficultés que nous rencontrons avec les employés, c'est qu'à chaque recrutement, nous faisons des renforcements de capacité en production biologique. Malheureusement, à un moment, ces salariés que vous envoyez pour des formations en agriculture biologique à vos propres frais disparaissent dans la nature. Donc, quelqu'un que vous aviez formé peut-être 3, 4 ans, s'il a eu mieux ailleurs, il va partir, le nouveau qui viendra, il faut encore recommencer. Donc, cette instabilité des agents employés par nous les opérateurs certifiés BioSPG nous conduit à un perpétuel recommencement. Voilà un peu la situation que nous vivons permanent. Après ces efforts en termes de renforcement de capacités, de recyclages au profit de nos employés, des voyages d'études afin qu'ils puissent s'inspirer des autres et partager des expériences, ces employés nous déçoivent à la dernière minute.

✓ Le coût de la certification

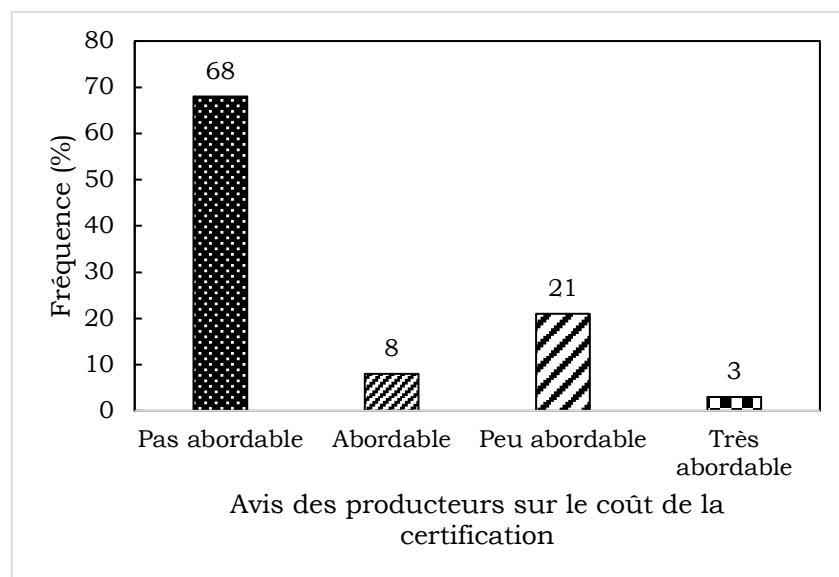
Le coût réel de la certification est de l'ordre de 800 000 FCFA. Mais avec la subvention qui lui est accordée, se faire certifier coûte entre 35 000 à 100 000 FCFA en fonction de la taille de la structure. Ce coût subventionné peut paraître à première vue abordable pour les producteurs, surtout en comparaison avec le coût de la certification tierce partie qui avoisine 1 million. Mais les résultats indiquent qu'il n'est pas à la portée de tous les producteurs. Surtout que chaque trois ans, le certificat doit être

renouvelé. Les avis des maraîchers sont partagés sur le coût de la certification. 68 % des producteurs estiment que le coût proposé n'est pas abordable, 21 % peu abordables, 8 % abordables, et 3 % très abordables. En plus, il convient de souligner que la production biologique dès les premières années nécessite un investissement financier conséquent très souvent difficilement supportable. OL (Homme, 49 ans) responsable d'une ferme certifiée BioSPG soulignait :

Cela fait maintenant 4 ans que ma ferme a été certifiée BioSPG grâce à l'appui d'une ONG. J'ai d'abord débuté dans l'agroécologie et je prévoyais depuis longtemps me lancer dans le maraîchage biologique. J'ai dû retarder cela parce que le coût de la certification qu'on me proposait, je ne l'avais pas, jusqu'à ce que l'ONG italienne MANITESE vienne à mon secours.

Le cas de ce producteur est un exemple parmi tant d'autres, car la majorité des producteurs biologiques ont bénéficié au début de l'appui financier de certaines ONG pour la certification de leurs fermes.

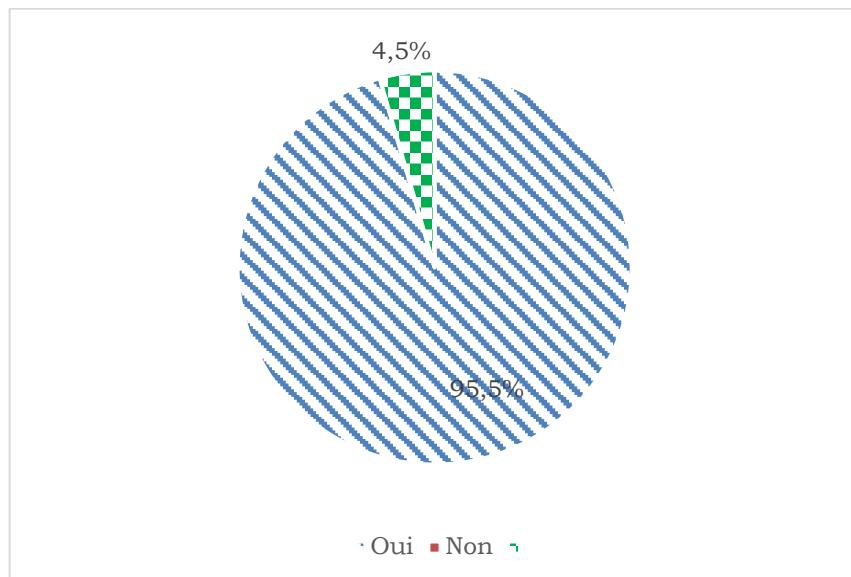
Figure 3 : Avis des producteurs sur le coût de la certification BioSPG



✓ La crise sécuritaire

Le Burkina Faso connaît depuis près d'une dizaine d'années une situation sécuritaire difficile marquée par des attaques terroristes. Cette situation impacte négativement les activités agricoles de façon générale et la pratique du maraîchage biologique en particulier. Par exemple, 95 % des producteurs maraîchers certifiés BioSPG du grand Ouaga relèvent les effets négatifs sur leurs productions biologiques. La figure ci-dessous nous donne la répartition des enquêtés selon qu'ils considèrent que l'insécurité a un impact négatif ou non sur les activités de production biologiques.

Figure 4 : La crise sécuritaire comme obstacle à la pratique du maraîchage biologique



Les questions sécuritaires impactent négativement la pratique du maraîchage biologique, principalement à deux niveaux. Le premier niveau concerne des menaces concernant l'existence même de certaines fermes certifiées du fait des personnes déplacées internes (PDI). Les fermes certifiées situées dans les périphéries de la ville de Ouagadougou sont envahies. C'est le cas de la ferme certifiée de la Saisonnière située à Gampèla dans la commune de Saaba. Le deuxième niveau est la perte d'une bonne partie de la clientèle et des partenaires stratégiques du fait de l'insécurité. Une bonne partie de la clientèle des maraîchers biologiques se recrutait parmi les expatriés. Aujourd'hui, beaucoup d'expatriés sont rentrés dans leurs pays. Cela a entraîné une baisse des superficies emblavées. Aussi, beaucoup de producteurs sont accompagnés par des ONG et des partenaires techniques et financiers (PTF). Du fait de l'insécurité, certaines ONG et PTF ont mis fin à l'accompagnement technique et financier dont bénéficiaient les maraîchers biologiques.

✓ **Faiblesse des subventions accordées aux producteurs biologiques**

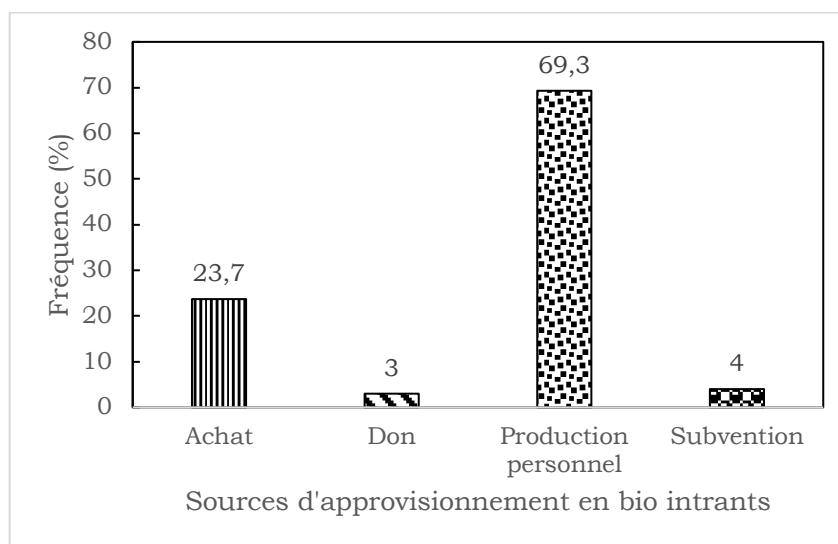
Les bio intrants (biofertilisants et biopesticides) occupent une place centrale dans la production biologique. Plusieurs sources sont utilisées par les maraîchers biologiques pour acquérir les bio intrants dont les sources menant aux subventions. La figure ci-dessous nous donne les différentes sources d'approvisionnement en bio intrants. Les résultats indiquent que 23,7 % des maraîchers acquièrent les intrants biologiques par achat, 3 % par don, 69,3 % par le producteur lui-même pour ses propres besoins et 4 % par les différentes subventions. L'analyse des résultats nous montre que seulement 4 % des maraîchers obtiennent des subventions sur les bio intrants. La plupart des subventions sont orientées vers les producteurs

conventionnels. Ces subventions peuvent venir de l'État, des ONG ou des projets de recherche en agriculture biologique. Pour ce producteur certifié MO (Homme, 55 ans) :

Les subventions sont quasi inexistantes en agriculture biologique, surtout venant de la part de l'État central. Nous ne disons pas qu'il faut supprimer les subventions au profit des producteurs conventionnels même si nous le souhaitons, mais qu'il y ait au moins un équilibre entre les subventions accordées aux producteurs conventionnels et aux producteurs biologiques.

Cette priorité accordée à l'agriculture conventionnelle impacte négativement les activités des producteurs biologiques. Car les l'usage des pesticides chimiques subventionnés à proximité des fermes certifiées les détruit.

Figure 5 : Les différentes sources d'approvisionnement en bio intrants



La question du financement de l'agriculture biologique par l'État reste également une difficulté majeure pour les producteurs biologiques. La production biologique reste surtout supportée par des ONG et associations de promotion de l'agriculture biologique. La contribution de l'État central dans la promotion des modes de production biologiques reste insignifiante. « Les producteurs biologiques ont besoin de micro-financements pour faire avancer la production biologique » soutient SY (Homme, 38 ans). Pour JDS (Homme, 32 ans), personnel technique du CNABio :

Les microfinancements tardent à venir dans l'agriculture biologique pour diverses raisons. D'abord, l'agriculture biologique ne fait pas partie des priorités de l'État. En outre, l'agriculture biologique est faiblement prise en compte comme une alternative future au développement agricole.

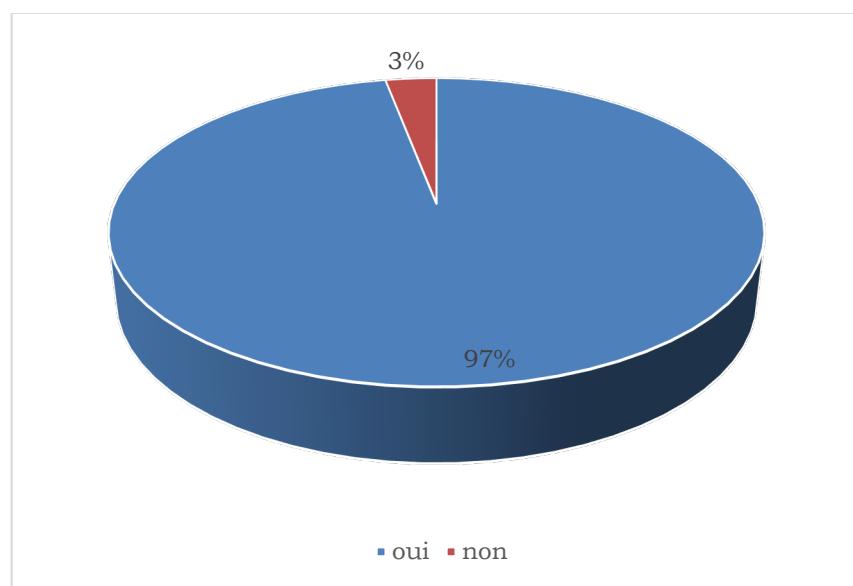
Pour KR (Homme, 62 ans), producteur biologique : « On n'a pas besoin de grand-chose. Un financement de 1,5 million, 2 millions, c'est suffisant pour booster la production biologique. Ne serait-ce que pour construire les bassins et les grillages ». Le témoignage de TL (Homme 40 ans) responsable d'une ferme certifiée BioSPG interpelle sur l'absence de l'État dans le financement de l'agriculture biologique :

En termes de financement de l'agriculture biologique, l'État est vraiment absent. Nous nous sommes une organisation paysanne. Nous avons bénéficié d'un fonds de garantie avec l'ONG italienne MANITESE depuis 2017 qui nous permet chaque année de prendre un crédit au niveau de la caisse populaire de Loumbila. Les membres qui désirent avoir ce crédit, ils envoient leurs besoins individuellement que nous transmettons au niveau de la caisse populaire. Eux, à leur niveau, ils traitent ces besoins et disponibilisent les fonds pour notre coopérative. D'autres sources de financement que nous avons, c'est aussi les appels à projets en lien avec l'agriculture biologique auxquels nous soumettons. Nous venons de boucler en 2022 la mise en œuvre d'un projet que nous avons écrit sur l'agriculture biologique ».

✓ **Insécurité foncière et maraîchage biologique**

Le maraîchage biologique reste fortement menacé par l'insécurité foncière, c'est-à-dire par le risque de remise en cause des droits légitimes. 97 % des maraîchers certifiés sont confrontés à une telle insécurité. C'est ce qu'indique la figure ci-dessous.

Figure 6 : Insécurité foncière comme handicap à la pratique du maraîchage biologique



Cette insécurité les expose à l'expropriation ou à l'accaparement de leurs fermes. Ce qui les empêche à investir conséquemment dans leurs fermes biologiques. La situation s'avère encore plus complexe pour les

femmes dont les droits fonciers sont souvent secondaires, limités à l'usage et précaires du fait de leur statut d'étranger dans leurs familles d'alliance. Cette productrice SS (Femme, 52 ans) lance d'ailleurs un cri de cœur en ces termes :

Le foncier est un handicap pour la production biologique en général et davantage pour la femme au Burkina Faso parce que la femme elle n'a pas droit à la terre. Elle est étrangère chez elle et également chez son mari, elle est aussi étrangère. Quand on partage l'héritage, elle n'a rien. Chez son mari aussi, on lui dit, va chez toi pour prendre ta part, donc vraiment, c'est un souci pour nous les femmes.

✓ **Qualité des bio intrants mis sur le marché en cause**

Dans le cadre du maraîchage biologique, seuls bio intrants (BI) sont utilisés. Ces bio intrants particulièrement les fertilisants organiques, permettent de stimuler la fertilité naturelle des sols tout en réduisant la dépendance aux intrants chimiques de synthèse. Plusieurs acteurs interviennent dans la production des bio intrants au Burkina Faso et plus spécifiquement dans la région du centre. Il s'agit des associations, des coopératives, des unités semi-industrielles et des personnes physiques. Ils sont regroupés au sein de la Société Coopérative Simplifiée des Fabricants et Fournisseurs d'Intrants et de matériels Agroécologiques (SCOOPS-FFIMA) qui est une Société Coopérative Simplifiée regroupant les fabricants, les distributeurs et les promoteurs d'intrants biologiques, écologiques et de matériels agricoles adaptés. Cependant, selon les maraîchers, la qualité des bio intrants pose problème. Pour K.S, producteur biologique : « Les biofertilisants tout comme les biopesticides qu'ils produisent, c'est vraiment de l'approximatif, car beaucoup de producteurs biologiques n'ont pas reçu de formation pointue qui puisse leur permettre d'adapter les biofertilisants produits en fonction des spéculations ».

Le compost doit contenir certains nutriments qui sont essentiels pour la croissance de la plante. Ces nutriments sont contenus dans des matières utilisées pour la fabrication des biofertilisants. Il faut que le producteur sache faire les différentes combinaisons, c'est-à-dire savoir que telle matière contient tels nutriments afin de réussir la fabrication de son biofertilisant. Dans le cas contraire, le producteur ou le fabricant risque de se retrouver avec un fertilisant biologique pauvre en éléments nutritifs. Pour le correspondant national Agroécologie et agriculture biologique A. S : « Le ministère envisage exiger des résultats d'analyse des bio intrants par chaque fabricant, lesquelles analyses doivent pouvoir situer les producteurs. Ces analyses doivent pouvoir dire que tel bio intrant contient tels ou tels éléments nutritifs ».

✓ **Le faible engagement de l'Etat**

Le faible engagement de l'Etat dans la production biologique se traduit par la faible prise en compte de l'agriculture biologique dans les politiques, les textes et lois nationales relatives à la production agricole. Ce dont témoigne AS (Homme, 45 ans) :

C'est un constat, au Burkina Faso, il n'y a pas une politique particulière sur l'agriculture biologique et l'agroécologie. Les textes qui ont été élaborés, c'est vraiment une politique globale. On a le plan stratégique du secteur agro-sylvo-pastoral. On a bien d'autres documents et politiques qui parlent de l'agriculture de façon globale. Ce n'est qu'en 2015 sous la transition qu'une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale halieutique et faunique a été adoptée. C'est dans cette loi que le mot agroécologie a été utilisé comme étant une bonne pratique à promouvoir, mais qui n'a pas donné des actions concrètes à mener sur le terrain. C'est en 2023 avec les différentes luttes et plaidoyers menés par les acteurs de l'agriculture biologique et de l'agroécologie qu'une stratégie nationale de développement de l'agroécologie (SND-AE) a été adoptée et qui demeure jusqu'à nos jours le seul instrument de référence en agroécologie. Il y a un arrêté conjoint qui consacre l'adoption de cette stratégie et avec son plan d'action. C'est le seul instrument j'allais dire d'orientation, outil d'aide à la décision de façon nationale qui soit adopté à ce jour. Pour le cas spécifique de l'agriculture biologique, on n'a pas un instrument spécifique au niveau national dédié à la promotion de l'agriculture biologique.

L'agriculture biologique ne fait pas assez partie des champs d'action de l'État comparativement à l'agroécologie qui bénéficie d'un minimum de soutien avec l'adoption de la SND-AE. Cela se traduit par l'absence d'une vision claire sur l'agriculture biologique au niveau étatique. Pour BS (Homme, 28 ans) :

C'est le soutien politique qui peut permettre aussi de résoudre le problème de financement en agriculture biologique. Quand je parle de politique, je parle de l'administration publique qui d'ailleurs ne comprend pas vraiment ce dispositif BioSPG et n'accompagne pas. L'État ne nous accompagne pas techniquement comme financièrement.

✓ **Les croyances selon lesquelles le bio c'est pour les riches**

Le maraîchage biologique souffre de certains préjugés et de certaines croyances très souvent entretenus par les producteurs biologiques eux-mêmes. Les producteurs sont unanimes à souligner que l'opinion populaire tend à faire croire que les produits issus de la production biologique coûtent plus chers que les produits issus de la production conventionnelle. Ils sont nombreux les consommateurs qui pensent que les produits biologiques non seulement coûtent chers et, mais sont réservés exclusivement à des personnes aisées ou nanties. Ces croyances constituent des freins à l'écoulement des produits biologiques et découragent de producteurs à s'engager ou à persévéérer dans la production biologique. Ce producteur YS (Homme, 33 ans) témoigne de son expérience lors d'une foire :

Quand j'ai apporté mes produits biologiques à la foire, je vendais presque moins cher que les produits issus du conventionnel. Certains consommateurs ont commencé à douter du caractère biologique de mes produits parce qu'ils

estiment que des produits biologiques ne peuvent pas se vendre aussi moins chers. Ils n'ont plus confiance en mes produits biologiques. Du coup, j'ai compris que ces préjugés nous causent beaucoup de préjudices et qu'il faut travailler à sensibiliser les consommateurs et leur montrer que les produits biologiques sont bel et bien abordables pour n'importe quel consommateur. Les produits biologiques ne sont pas réservés à une classe sociale donnée. Nous avons tous besoin de rester en bonne santé.

2.1.2. Les contraintes externes

Des facteurs extérieurs entravent le développement du maraîchage biologique. Il ressort de nos données, que deux principales contraintes : l'influence des firmes internationales principales pourvoyeuses des intrants chimiques et les contraintes liées à la certification et à l'homologation des bio intrants.

✓ L'influence des firmes internationales

Selon les statistiques de 2021, la consommation en intrants chimiques et particulièrement les pesticides chimiques a atteint un record de 3,5 tonnes (J. Rogez, 2023, p. 26). Rapporté à l'hectare, cela donne 2,26 kg par hectare de terre agricole. Dans cette utilisation, les herbicides occupent à eux seuls près de la moitié des substances nocives utilisées. Depuis 1990, la consommation des intrants chimiques ne fait que grimper dans le monde avec des disparités par continent (J. Rogez, 2023, p. 27). L'Afrique arrive en deuxième position après l'Amérique du Sud en termes d'utilisation des substances nocives avec 4 % de la consommation mondiale (FAO, 2013, p. 5). Au Burkina Faso l'usage des pesticides chimiques reste très répandu (INADES-formation, 2022, p.11). Quatre grandes firmes à savoir Syngenta Group, Bayer, Corteva et BASF sont les principales pourvoyeuses dans le monde avec un monopole de près de 70 % du marché mondial des pesticides. Ce marché, les firmes ne sont pas prêtes à le perdre. « Voilà pourquoi toute action, toute initiative tendant à promouvoir l'agriculture biologique, la plus grande utilisatrice des intrants biologiques sont vite combattues par ces firmes » souligne R.E un producteur biologique.

Les propos de MG (Homme, 65 ans), membre du CNABio illustrent parfaitement les difficultés rencontrées par les producteurs biologiques et les défenseurs de l'agriculture biologique.

Les difficultés que vivent les producteurs biologiques et causées en grande partie par ces firmes se situent à deux niveaux. D'abord, l'activité de production biologique est incompatible avec l'utilisation des intrants chimiques. Par l'effet des publicités, ces firmes arrivent à maintenir bon nombre de producteurs dans cette dépendance. Alors que la plupart des producteurs biologiques ont pour voisin des producteurs qui continuent toujours avec ces intrants chimiques ; par l'effet des ruissellements, des vents les activités des producteurs biologiques se trouvent entachées. Le deuxième niveau est que ces firmes sont arrivées à embarquer nos gouvernants qu'ils financent et qui refusent d'apporter le minimum de soutien aux producteurs biologiques.

Soulignant toujours les difficultés que rencontrent les producteurs biologiques avec ces firmes internationales, BS (Homme, 28 ans) affirme :

L'implantation du modèle agro-chimique a balayé les savoirs traditionnels et détourné les agriculteurs burkinabè des alternatives durables. Les firmes qui livrent les semences sont les mêmes qui livrent les pesticides. Ils vous livrent des semences avec des anomalies de telle sorte que vous soyez obligés de les contacter pour la livraison des pesticides pour des traitements éventuels. C'est une façon de tenir le producteur permanent dépendant.

✓ **Les difficultés liées à la certification et à l'homologation des bio intrants**

L'une des caractéristiques des bio intrants produits est l'homologation. C'est un processus par lequel les autorités compétentes approuvent la vente et l'utilisation d'un produit après examen de données scientifiques complètes montrant que le produit est efficace pour les usages prévus et ne présente pas de risques excessifs pour la santé humaine et animale ou pour l'environnement (FIDA, 2024, p. 5). Ils sont nombreux les maraîchers biologiques qui produisent des bio intrants (biofertilisants et biopesticides) pour l'auto utilisation. Cependant, ils peinent à homologuer ou à certifier leurs bio intrants. Ce processus leur paraît discriminatoire et très coûteux. Dans les termes de TS (Femme, 58 ans) :

La procédure d'homologation des produits phytosanitaires, chapeautée par le Comité sahélien des Pesticides (CSP), reste profondément discriminatoire envers les biopesticides et entrave donc leur mise sur le marché. En effet, la grille d'évaluation reste calquée sur le modèle agro-chimique et les biopesticides peinent à rentrer dans les cases. Le Comité sahélien des Pesticides exige une constance dans la production, plus difficilement atteignable pour une formulation biologique, et ne dispose pas de laboratoires adaptés à l'analyse des matières actives présentes dans les biopesticides. Enfin, le coût très élevé de la procédure d'homologation reste discriminatoire pour les producteurs de biopesticides, dont le chiffre d'affaires est très loin d'égaler celui des géants de l'agro-chimie.

Face à cela, la qualité de la plupart des intrants biologiques issus de l'autoproduction, par des associations, des unités artisanales ou semi-industrielles, n'est attestée que par des validations populaires au mépris des procédures scientifiques.

2.2. Discussion

Les résultats ont montré que les difficultés que rencontrent les maraîchers certifiés sont réelles et de plusieurs ordres. Plusieurs chercheurs s'intéressent à la thématique de la production biologique ont investigué sur les obstacles qui pourraient entraver la mise à l'échelle du maraîchage biologique.

2.2.1. Les difficultés internes rencontrées par les maraîchers certifiés

Les résultats révèlent les multiples difficultés internes qui freinent la mise à l'échelle de la pratique du maraîchage biologique. La charge de travail induite par la pratique du maraîchage biologique, le coût de la certification, la crise sécuritaire, l'insécurité foncière, la qualité des bio intrants, le faible engagement de l'Etat dans la production biologique, les croyances selon lesquelles le bio, c'est pour les riches, la faiblesse des subventions, l'instabilité de la main-d'œuvre sont autant de verrous identifiés par cette recherche.

Par rapport aux contraintes liées à la production biologique, E. Buzaud (2019, p. 14) évoque son caractère chronophage et sa pénibilité. L'agriculture biologique conduit à une intensification du système de production en termes d'accroissement dans l'usage des facteurs : capital, travail. Cela se justifie par le fait que le passage à la production biologique engendre une réorganisation des tâches et des relations de travail. Cette augmentation de la charge de travail qui est due en grande partie à l'abandon des intrants chimiques. Dans cette dynamique, P. Dugué et *al.*, (2012, p. 23) mettent en avant la charge de travail induite par la transformation de la biomasse végétale en fumier et en compost. Cette transformation de la biomasse implique des travaux supplémentaires de collecte des résidus de cultures, de mis en tas, de transport et d'arrosage difficilement supportable pour certains producteurs biologiques.

L'insécurité foncière à laquelle se trouvent confrontés les maraîchers du grand Ouaga est corroborée par plusieurs travaux. Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) (2024) reconnaît dans une de ses études sur l'agroécologie et l'agriculture biologique que les producteurs biologiques sont confrontés au problème de sécurisation de leurs espaces de production. Cette difficulté est encore plus prégnante chez les femmes (FIDA, 2024, p. 47). Pour M. Bénoit et *al.* (2017, p. 29) et de L. Temple et *al.* (2020, p. 66), la première des difficultés à la pratique de l'agriculture biologique est l'insécurité foncière qui empêche les producteurs d'initier des investissements conséquents quand on sait qu'en Afrique, les communautés rurales n'ont pas de titres fonciers qui sécurisent leurs investissements. Beaucoup de producteurs biologiques, surtout les jeunes et les femmes en Afrique, restent limités financièrement pour parvenir à sécuriser totalement leurs fermes. À cela s'ajoutent les lourdes procédures administratives pour l'obtention d'un titre foncier. L'accaparement des terres rurales et urbaines par les conseils municipaux, les sociétés immobilières et les acteurs de l'agro-industrie à des fins de logement et de développement est une préoccupation croissante à laquelle les producteurs biologiques font face ces dernières années (Inter-réseaux, 2023, p. 3). Selon Inter-réseau développement rural, le Burkina Faso fait partie des 10 pays d'Afrique de l'Ouest avec le plus grand nombre d'accaparements de terre. Ce qui constitue une source d'insécurité foncière pour les producteurs engagés dans la production biologique.

La qualité des bio intrants produits localement est aussi mise en question. Pour le FIDA (2024, p. 19), le faible niveau de formation des producteurs et des fabricants des bio intrants sur la fabrication des bio

intrants constitue une contrainte majeure à la disponibilité des bio intrants de qualité qui puissent répondre aux besoins réels des producteurs biologiques. Ce qui corrobore nos résultats selon lesquels la majorité des bio intrants produits ne sont pas de qualité et sont pauvres en éléments nutritifs bénéfiques pour la plante. En effet, 80 % des producteurs biologiques qui achètent des bio intrants avec les fabricants pour leur utilisation remettent en cause la qualité des bio intrants vendus.

Notons également le faible engagement de l'Etat dans l'agriculture biologique (M. Pouya, 2023, p. 86) alors que chaque année des subventions élevées sont allouées aux intrants synthétiques (principalement en système cotonnier) défavorisant parfois indirectement le secteur agroécologique et biologique. Le FIDA (2024, p. 56) souligne aussi cette une prédominance, au Burkina Faso, du modèle d'agriculture conventionnelle avec des avantages en termes de formations, d'appui conseil et d'accessibilité facile aux intrants conventionnels. L'agriculture biologique ne rentre pas dans le champ prioritaire de beaucoup d'Etats qui préfèrent afficher leur soutien à l'agriculture industrielle tout en orientant l'essentiel des ressources financières vers l'agro-industrie. Une situation qui ne permet pas aux producteurs de bénéficier de financements conséquents pour leur production.

Ayant travaillé sur les comportements et les attitudes des consommateurs vis-à-vis des produits biologiques dans la ville de Ouagadougou, T. Yonli et O. Ouédraogo (2023, p. 11) arrivent à la conclusion que la grande partie des consommateurs urbains en produits biologiques se recrute parmi les consommateurs qui ont une relative assise financière. Cela s'explique en partie par la cherté des prix des produits biologiques. Lesquels doublent souvent même les prix appliqués sur les produits conventionnels. Dans la ville de Ouagadougou, les consommateurs des produits biologiques sont en majorité des expatriés et quelques nationaux ayant une certaine assise financière

P. Dugué et *al.*, (2012, p. 23) pour leur part évoquent l'accès au financement et la cherté des équipements de production des bio intrants comme les principales à la production biologique. En outre, les auteurs indexent la disponibilité et la cherté de la matière première utilisée dans la production des intrants organiques. D'autres problèmes ont été signalés par les auteurs, notamment la fermeture de certains projets du fait de l'insécurité et l'insuffisance d'infrastructures (routière, d'entrepôt). En plus ces auteurs se sont intéressés à l'insuffisance des bio-intrants particulièrement les semences paysannes très prisées auprès des producteurs biologiques. Le faible accès aux intrants biologiques reste une entrave majeure pour les producteurs biologiques au Burkina Faso. L'insuffisance de la main-d'œuvre (jeunes) crée également une charge de travail supplémentaire qui ne peut être couverte dans une région déficitaire en services de mécanisation et de maintenance adaptée. La mécanisation est pourtant indispensable pour non seulement compenser le manque de main-d'œuvre, mais aussi améliorer la productivité biologique. De plus, les besoins en intrants organiques ne sont pas satisfaits en raison de leur forte exigence en intensité de main-d'œuvre et des investissements requis pour la production (FIDA, 2024, p. 39). M S, de l'ONG ARFA, lors d'une communication organisée en 2020 sur l'état des lieux de l'agriculture biologique au Burkina Faso, souligne que les producteurs biologiques font

face à des contraintes comme l'insuffisance voire l'absence de semences biologiques, de biofertilisants et de biopesticides. Il pointe du doigt également la faible implication de la recherche publique dans la promotion et la production des semences, fertilisants et pesticides biologiques. L'insuffisance d'appuis techniques à la production biologique et l'accès difficile aux financements sont également des réalités vécues par les producteurs biologiques.

2.2.2. Les difficultés d'ordre externe

Les résultats indiquent l'influence des firmes internationales principales pourvoyeuses des intrants chimiques et les difficultés liées à la certification et à l'homologation des bio intrants comme contraintes externes majeures. Les travaux en lien avec ces difficultés sont de nos jours courants. CNABio (2017, p. 12) dans un de leurs rapports souligne l'intérêt des bio intrants homologués dans le développement de l'agriculture biologique, mais au Burkina Faso, il importe de relever la faible disponibilité des bio intrants homologués sont rares. Selon une étude conduite par le FIDA en 2024, seulement 13,7 % des fabricants de fertilisants organiques ont leurs produits homologués. Dans la même logique, M. Pouya (2023, p. 77) souligne qu'une grande majorité des producteurs d'intrants biologiques (78,3 %) ont déclaré ne pas disposer d'homologation pour les produits. Parmi les 21,7 % de producteurs déclarant avoir une homologation de leurs produits, beaucoup n'ont reçu que des certifications populaires suite à des tests de démonstration de leurs produits. Ce faible taux d'homologation serait lié à une faible maîtrise du processus d'homologation et de certification ainsi qu'aux coûts y afférents. En effet, la plupart des fabricants sont des associations et des coopératives qui n'ont pas le plus souvent de fonds de roulement et ne bénéficient pas de financement pour conduire leurs activités (M. Pouya, 2023, p. 77).

Selon un rapport du CNABio (2020, p. 4), sur environ 71 produits fertilisants recensés au Burkina Faso, seulement 13 % des fabricants déclarent avoir des produits homologués et certifiés. Concernant les produits phytosanitaires naturels, on recense 18 produits, mais une majorité d'entre eux reste également non homologuée donc non certifiée. Le rapport reconnaît qu'il y a des difficultés dans le parcours de l'homologation.

Évoquant le faible soutien public aux producteurs biologiques, E. Bureau-Point et al. (2021, p. 5) soupçonne la main invisible des firmes internationales productrices des intrants chimiques qui dans l'ombre tire les ficelles dans le but de faire passer leur désir d'imposer les intrants chimiques avec la complicité de certaines autorités étatiques. Le développement d'une agriculture autonome ou du moins biologique peut aller à l'encontre des intérêts de ces firmes internationales (M. Benoît, 2017, p. 15).

Conclusion

Notre recherche s'est intéressée à la pratique du maraîchage biologique certifié. Elle est considérée comme une alternative viable face aux

externalités négatives de la pratique du maraîchage conventionnel par les ONG, les environnementalistes et les associations de promotion de l'agriculture biologique. Son adoption à grande échelle constitue une opportunité de préservation de l'environnement et de la santé humaine et animale. Cependant, les résultats de l'étude révèlent que la pratique du maraîchage biologique certifié BioSPG demeure confrontée à un certain nombre de difficultés. Une situation qui met en péril son déploiement à l'échelle. Les premières difficultés sont d'ordre endogène. Les maraîchers certifiés évoquent prioritairement la charge de travail, l'instabilité de la main-d'œuvre employée dans les fermes certifiées BioSPG, le coût de la certification, les difficultés d'accès à certaines matières premières pour la fabrication des bio intrants, les questions sécuritaires, l'insécurité foncière, la faiblesse des subventions étatiques sur les bio intrants, la qualité des bio intrants, la faiblesse du financement de l'agriculture biologique, le faible engagement de l'État sur le plan politique, les croyances infondées, la faible implication des acteurs de l'agriculture biologique dans l'élaboration des politiques agricoles et les difficultés liées à l'accès aux semences biologiques. À ces contraintes s'ajoutent les contraintes d'ordre externe. Elles concernent principalement l'influence des firmes internationales de production d'intrants chimiques sur les activités des producteurs biologiques et les difficultés liées à la certification et à l'homologation des bio intrants.

Références bibliographiques

- ASSOGBA, Sonagnon Claude-Gervais, 2014, Représentations de l'environnement et adoption des pratiques durables de production par les cotonculteurs du Bénin. Thèse de doctorat. Université de Liège - Gembloux agro-bio tech, 221p.
- AUGUSTINE Augustine J, JOKTHAN Grace E, ZARAFI Ibrahim C, BIVAN Godwin M, 2013, « Optimizing Opportunities for Sustainable Development through Organic Agriculture in Nigeria ». OSR Journal of Agriculture and Veterinary Science, Volume 4, Issue 1 PP 07-11 www.iosrjournals.org
- BENOIT Marc, TCHAMITCHIAN Marc, PENVERN Servane, SAVINI Isabelle, Bellon Stéphane, 2017, « Potentialités, questionnements et besoins de recherche de l'Agriculture Biologique face aux enjeux sociaux ». Economie.journals.openedition.org/economierurale/5309 ; DOI : 10.4000/economierurale.5309
- BENOIT Marc, TCHAMITCHIAN Marc, PENVERN Servane, SAVINI Isabelle, Bellon Stéphane, 2015, Le bio peut-il nourrir le monde ? Les 9es journées de recherches en sciences sociales, INRA-SFER-CIRAD
- BRUNEL Sylvie, 2018, Le développement durable. Collection que sais-je .6ème édition. Presses universitaires de France, 125 p.
- BUREAU-POINT Ève, BARTHELEMY Carole, DEMEULENAERE Élise, DOUDOU Dimi Theodore, THIVET Delphine, 2021, « Les mondes agricoles face au problème des pesticides. Compromis, ajustement et négociations. Introduction au dossier ». Revue électronique en sciences de l'environnement, volume 21 N° 3, 8p

- BUZAUD Émilie, 2019, L'agriculture biologique requiert plus de travail que l'agriculture conventionnelle.
- CIRAD, 2023, La certification participative, avenir de l'agriculture biologique et locale en Afrique ? <https://www.cirad.fr/les-actualites-du-cirad/actualites/2023>
- CNABio, 2013, Guide de certification des produits agricoles selon le système participatif de garantie (SPG), 1-23.
- CNABio, 2013, Norme burkinabè en agriculture biologique. Guide de certification des produits agricoles selon le système participatif de garantie (SPG), 23p.
- CNABio, 2017, Le CNABio et la certification biologique au Burkina, au service des exploitations familiales burkinabè.
- CNABio, 2017, Le label CNABio au Burkina Faso va de l'avant
- CNABio, 2017, Les Systèmes Participatifs de Garantie (SPG) : un moyen d'accroissement et d'écoulement des productions agricoles
- CNABIO, 2018, Analyse des parties prenantes du secteur de l'agriculture biologique et de l'agroécologie au Burkina Faso : Résultats par la Méthode « RAAKS ».
- CNABio, 2020, Concertation des parties prenantes du secteur de l'agriculture biologique et de l'agroécologie au Burkina Faso, rapport, 10p.
- DE BON Hubert, TEMPLE Ludovic, MALÉZIEUX Éric, BENDJEBBAR Pauline, FOUILLEUX Eve, SILVIE Pierre. (2018). « L'agriculture biologique en Afrique : un levier d'innovations pour le développement agricole », revue Perspective du CIRAD. 25p
- DUGUÉ Patrick, AUTFRAY Patrice, BLANCHARD Mélanie, DJAMEN Patrice, DONGMO Aimé, GIRARD Pierre, VALL Éric. (2012). « L'agroécologie pour l'agriculture familiale dans les pays du Sud : impasse ou voie d'avenir ? Le cas des zones de savane cotonnière de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ». In René Dumont revisité et les politiques agricoles africaines (p. 93). GRET. Consulté à l'adresse <http://hal.cirad.fr/cirad-01066447/>. 23 p
- DUGUÉ Patrick, VAYSSIERES Jean François, CHIA Eduardo, OUEDRAOGO Souleymane, HAVARD Michel, COULIBALY Dramane, VALL Éric, 2012, L'intensification écologique : réflexions pour la mise en pratique de ce concept dans les zones de savane d'Afrique de l'Ouest. Actes du séminaire ASAP à Bobo-Dioulasso, Burkina Faso 15 p.
- ECOLIVE, 2023, Quatre raisons de consommer des produits issus de l'agriculture biologique
- FAO. (2013). Revue des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso. Séries rapport pays
- FARES M'hand, MAGRINI Marie-Benoît, TRIBOULET Pierre, 2012, « Transition agroécologique innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières ». Cah Agric, (21), 34-45. <http://doi.org/10.1684/agr.2012.0539>
- FIDA, 2024, Agroécologie et dispositifs d'incitation agricole pour les petits producteurs. Rapport d'étude ; 54p.
- GENIAUX Ghislain, LATRUFFE Laure, LEPOUTRE Jérôme, MZOUGHI Naoufel, NAPOLEONE Claude, 2010, Les

- déterminants de la conversion à l'agriculture biologique : une revue de la littérature économique. [Rapport de recherche] auto-saisine. 47 p.
- GENIUS Margarita, PANTZIOS Christos J, TZOUVELEKAS Vangelis, 2006, « Information Acquisition and Adoption of Organic Farming Practices ». *Journal of Agricultural and Resource Economics*, 31(1):93-113
- GIEC, 2019, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté ; 110p
- INADES-formation, 2022, « Étude de cas d'initiatives de pratiques agricoles et comportements susceptibles de nuire au droit à l'alimentation saine et durable : Cas d'utilisation intensive de pesticides chimiques de synthèse », rapport d'étude
- Inter-réseaux, 2023, Sur la piste des transitions agroécologiques, quels chemins parcourus ? 44p.
- KALLAS Zein, SERRA Teresa, GIL José María, 2010, « Farmers' objectives as determinants of organic farming adoption : The case of Catalonian vineyard production ». *Agricultural Economics* 41: 409-423.
- MAAH, 2017, Programme de développement des cultures fruitières et légumières. Situation de référence. Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques. (2018-2022).64 p.
- MAAH, 2020, Tableau de bord statistique de l'agriculture 2019 ; 88p.
- MAH, 2011, Recensement général de l'Agriculture, Rapport général du module maraîchage ; 318p.
- MAHRH, 2007, Analyse de la filière maraîchage au Burkina Faso, Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. 127 p.
- MAHRH, 2008, Document guide de la révolution verte ; 97p.
- Mathieu Annelise,2006, L'adoption d'une stratégie de développement durable. Un générateur de ressources et de compétences organisationnelles ? 83p
- MCBRIDE William D, GREENE Catherine, 2009, The profitability of organic soybean production. *Renewable Agriculture and Food Systems* 24: 276-284.
- MGBENKA Roseline N, ONWUBUYA Eucharia A, EZEANO Chukwuemeka I, 2015, « Organic Farming in Nigeria : Need for Popularization and Policy ». *World Journal of Agricultural Sciences* 11 (6) : 346-355, 2015 ISSN 1817-3047 DOI : 10.5829/idosi.wjas.2015.11.6.1885
- MILLERAND Florence, 1999, Usages des NTIC : les approches de la diffusion de l'innovation et de l'appropriation (2e partie). Montréal, Université de Montréal
- NDONINGA Djimtoide Samuel, 1997, La contribution de la culture maraîchère au développement rural du Burkina Faso. Cas des périmètres de Pabré et de Loumbila. Mémoire de maîtrise en géographie. Université de Ouagadougou ; 123p.

- NORMA M. Gilbert, 1978, « Statistics », Montréal, Les Éditions HRW
- OUÉDRAOGO Félix, 2016, Dynamiques locales et transition agroécologique : le cas du maraîchage au Burkina Faso (région des hauts-bassins). Mémoire de Master Complémentaire Université Catholique de Louvain-la-Neuve. 58-68, 116 p.
- POUYA Mathias Bouinzemwendé (2023). Étude sur le marché des intrants organiques au Burkina Faso. Rapport d'étude, 118p
- ROGERS Everett M, 1995, Diffusion of innovations. New York, Free Press
- ROGEZ Jean-Baptiste, 2023, Les pesticides en agriculture : comprendre les enjeux
- ROPPA-PAFAO. (2021). Approvisionnement en bio intrants, synthèse des discussions, 18 mai au 12 juillet 2021, 6p.
- TEMPLE Ludovic, BAYIHA Gérard De La Paix, DE BON Hubert, MALÉZIEUX Éric, MATHÉ Syndhia, 2018, « L'agriculture biologique en Afrique, un moteur technologique pour la sécurité alimentaire ? » In : Ecological and organic agriculture stratégies for viable continental and national développement in the context of the African union's agenda 2063, Cirad-Agritrop (<https://agritrop.cirad.fr/589453/>)
- TORRES Emmanuel, 2002, Adapter localement la problématique du développement durable : rationalité procédurale et démarche qualité, développement durable et territoires, 10.4000/developpementdurable.878
- YONLI Taladi Narcisse, OUÉDRAOGO Odette, 2024, « Les consommateurs des produits maraîchers biologiques à Ouagadougou », Anthropology of food ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aof.13957>.